

DOSSIER

Covid-19 : tout savoir sur la pandémie de coronavirus qui a déjà fait plus d'un million de morts dans le monde

Tous les articles du dossier ▾

Paris : la livraison et la vente à emporter de plats et de boissons vont être interdites à partir de 22 heures dès ce vendredi

Cette mesure a été annoncée par la préfecture de Paris ce jeudi. Elle vise à éviter les attroupements propices à la diffusion du virus.

Par **Louis Heidsieck** et AFP agence

Publié il y a 32 min, mis à jour il y a 11 min



Les débits de boissons devraient être fermés. *STEPHANE DE SAKUTIN / AFP*

Les autorités souhaitent limiter les attroupements à Paris. Ainsi, à partir de ce vendredi 6 novembre, *«les activités de livraison et vente à emporter de tous les produits préparés par les restaurants et débits de boissons et les établissements flottants (péniches)»* seront interdites entre 22h et 6h du matin, a annoncé la préfecture de police.

«Les services de police ont constaté, particulièrement en soirée et pendant la nuit, des déplacements et des regroupements de personnes (livreurs, clients...) dans et aux abords de ces établissements», écrit la préfecture de police dans un communiqué. *«De plus, la vente à emporter de boissons alcooliques, notamment par des épiceries de nuit, est susceptible de favoriser des regroupements nocturnes, sans respect des gestes barrières, sur la voie publique voire dans la sphère privée»*, ajoute-t-elle.

L'arrêté *«concilie les impératifs sanitaires et la nécessité de préserver l'activité d'un secteur fragilisé par la crise économique»* selon le communiqué. La mesure est circonscrite à la seule ville de Paris alors qu'Anne Hidalgo avait aussi évoqué *«la petite couronne»* jeudi matin. La fermeture des épiceries de nuit n'est pas mentionnée dans l'arrêté qui intervient deux jours après un couac sur un possible couvre-feu nocturne à Paris, annoncé par le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, avant d'être démenti par Matignon.

Au micro de Jean-Jacques Bourdin ce matin, la maire de Paris avait annoncé qu'*«un certain nombre de lieux créant des attroupements»* allaient être fermés à la vente à emporter dès 22 heures dans la capitale. La maire de Paris avait expliqué viser tout particulièrement les établissements qui vendent de l'alcool, mais que certains restaurants pourraient rester ouverts.

«Nous avons décidé de nouvelles restrictions hier avec le préfet, avait expliqué la maire de Paris. Il s'agit surtout (de limiter) les débits de boissons, comme les épiceries ou des supérettes.»

À VOIR AUSSI - Couvre-feu à Paris : une mesure vraiment nécessaire ?